

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

N° CT2018.1/004-1

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 62

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) pour : 62
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/004-1

OBJET : **Affaires générales - Bâtiments territoriaux** - Adoption et autorisation de conclure l'avenant n°1 à la police d'abonnement au réseau de chaleur de la médiathèque de Sucy-en-Brie avec la SOGESUB

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code des marchés publics dans sa version issue du décret n°2006-975 du 1er août 2006 modifié, et notamment l'article 20 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs » ;

CONSIDERANT que la commune de Sucy-en-Brie a conclu un marché d'abonnement pour la fourniture en énergie calorifique de la Médiathèque de Sucy-en-Brie avec la société de géothermie de Sucy-en-Brie ;

CONSIDERANT que ce marché a été conclu jusqu'au 31 décembre 2024 et pour une estimation annuelle de 120 000 € HT, hors indexation ;

CONSIDERANT que par délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016, la Médiathèque de Sucy-en-Brie a été déclarée d'intérêt territorial ;

CONSIDERANT que, compte tenu de la longue durée du contrat, il convient de conclure un avenant n°1 au marché d'abonnement transféré afin d'acter son transfert au projet du Territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant n°1 ci-annexé au marché d'abonnement au réseau de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

chaleur conclu avec la société SOGESUB pour la Médiathèque de Sucy-en-Brie.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tous les documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-1

VILLE DE SUCY-EN-BRIE

RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

A PARTIR D'UNE SOURCE GEOTHERMALE

**POLICE D'ABONNEMENT
AVENANT N°1**

Médiathèque

Installation : 5370000.322

G

ENTRE LES SOUSSIGNES :

EPT11- GRAND PARIS SUD EST AVENIR (SIRET 200 058 006 00061)

EUROPARC – 14 RUE LE CORBUSIER

94046 CRETEIL CEDEX

Représenté par Monsieur Laurent CATHALA, agissant en qualité de Président.ET

Ci-après dénommé " **L'ABONNE** "

d'une part,

ET :

La Société SOGESUB

Société en Nom Collectif au capital de 8.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 326 913 399

Dont le Siège Social est 80 avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

Représentée par Monsieur **Grégoire WINTREBERT**, Directeur Général,

Société Délégitaire du Chauffage Urbain de la Ville de Sucy en Brie,

Ci-après dénommé "**LE DELEGATAIRE**"

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- Par Convention de Délégation en date du 18/12/2006, la Ville de Sucy en Brie a confié au Déléataire, le Service Public de production et distribution publique d'énergie calorifique.
- Un Règlement de Service, établi en conformité avec les dispositions de la Délégation susvisée, définit les rapports entre les Abonnés et le Service Public ; il est remis à chaque Abonné.

La ville de Sucy-en-Brie et la société SOGESUB ont signé une police d'abonnement pour la fourniture de chaleur et d'eau chaude sanitaire du patrimoine le 21/06/2011.

La souscription aux puissances souscrites a été déterminée comme suit :

Puissance souscrite chauffage -9°C (PSc) = **150 kW**

IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant n°1 à la police d'abonnement a pour objet la prise en compte du changement de titulaire du contrat d'abonnement de la médiathèque à Sucy-en-Brie.

Il a pour objet d'assurer la fourniture d'énergie calorifique (chauffage et, le cas échéant, eau chaude sanitaire) des bâtiments désignés ci-après :

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Rue Maurice Berteaux
94 370 SUCY-EN-BRIE

ARTICLE 2 : CHANGEMENT TITULAIRE CONTRAT

Le présent article atteste que toutes les correspondances et les factures concernant la production de chaleur pour la résidence située :

Médiathèque municipale

Rue Maurice Berteaux
94 370 MASSY

Installation N°: **5370000.322**

doivent être adressées à l'adresse indiquée ci-après :

SDC ILLUMINANCE

EPT 11

Médiathèque municipale
EUROPARC – 14 RUE LE CORBUSIER
94046 CRETEIL CEDEX

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres clauses de la police d'abonnement non modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

ARTICLE 4 : DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant n°1 entre en vigueur à compter de 1^{er} janvier 2018.

Fait en trois exemplaires ⁽¹⁾

Le 20/12/2017,

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

LES ABONNES
Pour l'ABONNE
Monsieur CATHALA

LE DELEGATAIRE
Pour SOGESUB
Monsieur WINTREBERT



SOGESUB
SNC au capital de 8 000 €
80 Avenue du Général de Gaulle
92800 PUTEAUX
RCS Nanterre 326 913 399 - A.P.E. 3530Z

(1) - 1 exemplaire à conserver par chaque Abonné
- 1 exemplaire à retourner signés au Délégué

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

N° CT2018.1/004-2

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 62

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-2



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) pour : 62
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-2

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/004-2

OBJET : **Affaires générales - Bâtiments territoriaux** - Adoption et autorisation de conclure l'avenant n°3 au marché n°S150065 relatif à l'entretien et l'exploitation des installations de chauffage et connexes des bâtiments communautaires avec fourniture et gestion de combustible avec la société DALKIA

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code des marchés publics dans sa version issue du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié, et notamment l'article 20 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du bureau communautaire de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°BC2014.2/003 du 11 juin 2014, adoptant la procédure d'appel d'offres ouvert et le dossier de la consultation des entreprises pour le marché d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage et connexes des bâtiments de la communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.6/073 du 1^{er} juin 2016 adoptant l'avenant n°1 au marché n°S150065 conclu avec la société DALKIA ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.6/102 du 22 novembre 2017 adoptant l'avenant n°2 au marché n°S150065 conclu avec la société DALKIA ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs » ;

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer l'exploitation de nouvelles installations au marché n°S150065 conclu avec la société DALKIA, notamment à la suite du transfert des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt territorial ;

CONSIDERANT que le montant forfaitaire annuel de la mission P2-CONDUITE ET ENTRETIEN est porté, après avenant n°3, de 93 278,50 € HT à 156 378,50 € HT, soit une augmentation de 63 100,00 € HT ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-2



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

CONSIDERANT que le montant forfaitaire annuel de la mission P3-GARANTIE TOTALE ET TRAVAUX PROGRAMMES est porté, après avenant n°3, de 63 264,55 € HT à 88 264,55 € HT, soit une augmentation de 25 000,00 € HT ;

CONSIDERANT que le montant initial annuel des prestations forfaitaires du marché est porté de 252 739,64 € HT à 351 324,29 € HT, après avenants n°1, 2 et 3 ;

CONSIDERANT que le montant total initial des prestations forfaitaires du marché de 1 116 266,74 € HT est porté à 1 331 485,07 € HT, après avenants n°1, 2 et 3, soit à titre indicatif, une augmentation d'environ 19,28 % ; que le montant maximum pour la durée totale, soit 2 700 000 € HT, restant inchangé ;

CONSIDERANT que ces modifications doivent être intégrées au présent marché par voie d'avenant ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant n°3, ci-annexé, au marché n°S150065 conclu avec la société DALKIA relatif à l'entretien et l'exploitation des installations de chauffage et connexes des bâtiments communautaires avec fourniture et gestion des combustibles.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tous les documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-2



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-2

**AVENANT N° 3
AU MARCHÉ N° S150065**

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Titulaire du marché : (désignation et adresse)

**DALKIA
2, allée des Moulineaux
92445 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX**

Objet du Marché : Entretien et exploitation des installations de chauffage et connexes des bâtiments communautaires avec fourniture et gestion des combustibles.

Montant initial du marché	<p>Marché à bons de commande avec minimum annuel fixé à 200 000 € HT et maximum annuel à 600 000 € HT.</p> <p>Missions forfaitaires : P1+E1 : 111 441,75 € HT P2 : 80 094,11 € HT P3 : 61 203,78 € HT Total forfaitaire annuel : 252 739,64 € HT</p>
Montant de l'avenant n°1	<p>Pas de modification des minima et maxima annuels mais du montant des missions forfaitaires :</p> <p>P1+E1 : + 1 278,91 € HT P2 : + 13 184,39 € HT P3 : + 2 060,77 € HT</p>
Montant de l'avenant n°2	<p>Pas de modification des minima et maxima annuels mais du montant des missions forfaitaires :</p> <p>P1+E1 : - 6 039,42 € HT P2 : + 0 € HT P3 : + 0 € HT</p>
Montant de l'avenant n°3	<p>Pas de modification des minima et maxima annuels mais du montant des missions forfaitaires :</p> <p>P1+E1 : + 0 € HT P2 : + 63 100 € HT P3 : + 25 000 € HT</p>

Nouveau montant du marché	<p>Marché à bons de commande avec minimum annuel fixé à 200 000 € HT et maximum annuel à 600 000 € HT (montants inchangés).</p> <p>Missions forfaitaires : P1 : 106 681,24 € HT P2 : 156 378,50 € HT P3 : 88 264,55 € HT Total forfaitaire annuel : 351 324,29 € HT</p>
<p>Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : Cécile DESSAUT – Responsable du Service de la Commande Publique</p> <p>Ordonnateur : Monsieur le Président</p> <p>Comptable public assignataire des paiements : Madame le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques</p>	

B	DESCRIPTION DE L'AVENANT
----------	---------------------------------

Article 1 : Objet

Par délibération n°BC2014.2/003 du 11 juin 2014, le bureau communautaire de l'ex Plaine centrale **a adopté** la procédure d'appel d'offres ouvert pour la mise en concurrence devant permettre l'entretien et l'exploitation des installations de chauffage et connexes des bâtiments communautaires avec fourniture et gestion des combustibles et a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant.

Le présent marché est un marché à bons de commande dont les prestations sont susceptibles de varier de la manière suivante :

Périodes	Montant Minimum annuel	Montant Maximum annuel
Du 1/05 au 30/09/2015	80 000 € HT	300 000 € HT
Du 1/10/2015 au 30/09/2016 Et périodes suivantes	200 000 € HT	600 000 € HT

Le marché n°S150065, relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations de chauffage et connexes des bâtiments communautaires avec fourniture et gestion des combustibles a été attribué par la commission d'appel d'offres du 19 mars 2015, à l'entreprise DALKIA pour un montant forfaitaire annuel de 252 739, 64 € HT. Il a été notifié le 7 mai 2015.

Un premier avenant a eu pour objet d'apporter les modifications suivantes au marché n°S150065, **à compter du 1^{er} juillet 2016** :

- Définir la cible thermique des sites dont l'intéressement débutera le 1^{er} octobre 2016,
- Prévoir la facturation du gaz du gardien des serres de Mandres-Les-Roses,
- Acter la modification des prestations à réaliser au titre du P3P,
- Intégrer au périmètre du marché des nouveaux matériels.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'apporter les modifications suivantes au marché n°S150065, **à compter du 1^{er} avril 2017** :

- Renégociation des prix du gaz conformément à la procédure décrite dans le C.C.T.P,
- Prévoir la facturation du gaz des serres PALLU de Mandres-Les-Roses.

Le présent avenant n°3 a pour objet d'apporter les modifications suivantes au marché n°S150065, **à compter du 1^{er} janvier 2018** :

- Intégrer au périmètre du marché des nouveaux sites.

En conséquence, le marché n°S150065 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Modifications du marché initial

Le montant maximum annuel du marché (600 000,00 € HT) reste inchangé.

2-1 Intégration de nouveaux sites

Suite au rattachement de nouvelles infrastructures de communes du Val de Marne, GPSEA récupère l'exploitation des sites suivants dont les contrats sont ou vont arriver à échéance.

Site	Adresse	Prise d'effet
Local associatif Plaine Centrale	160 rue Etienne Dolet - ALFORTVILLE	01/01/18
Ecole de danse	avenue du Moulin à Vent - CHENNEVIERES SUR MARNE	01/01/18
Hôtel d'entreprises	47 route du Plessis-Trévisé - CHENNEVIERES SUR MARNE	01/03/18
Bibliothèque	place du Général de Gaulle - MANDRES LES ROSES	01/01/18
Gymnase	rue du Faubourg Saint-Marceau - MAROLLES EN BRIE	01/04/18
Bâtiments administratifs	11 rue Gustave Eiffel - La QUEUE EN BRIE	01/07/18
Bâtiments administratifs	19 Avenue de la Sablière - SUCY EN BRIE	01/01/18
Bâtiments administratifs	39 rue Auguste Perret - CRETEIL	01/03/18
Piscine des canetons	5 rue Gustave Roulleau - BOISSY-SAINT-LEGER	01/01/18
Piscine des Bordes	99 rue des bordes - CHENNEVIERES SUR MARNE	01/01/18
Piscine	29 avenue du fort - SUCY EN BRIE	01/01/18

Le listing matériel de ces sites est présent en annexe 1.

2-2 Modifications de l'acte d'engagement

2-2-1 Modification de l'article D à l'acte d'engagement

L'article D « Prix » est modifié comme suit :

- Le Montant forfaitaire annuel HT de la mission P2-CONDUITE ET ENTRETIEN est porté de **93 278,50 € HT** à **156 378,50 € HT**, soit une hausse de **63 100,00 € HT**.

P2 FORFAITAIRE ANNUEL	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT 3
Total HT	156 378,50€
TVA (20,00%)	31 275,70 €
Total TTC	187 654,20 €

- Le Montant forfaitaire annuel HT de la mission P3-GARANTIE TOTALE ET TRAVAUX PROGRAMMES est porté de **63 264,55 € HT** à **88 264,55 € HT**, soit une hausse de **25 000,00 € HT**.

P3 FORFAITAIRE ANNUEL	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT 3
Total HT	88 264,55 €
TVA (20,00%)	17 652,91 €
Total TTC	105 917,46 €

- RECAPITULATIF P1 + E1 + P2 + P3

P1+E1+P2+P3 FORFAITAIRE	MONTANTS EXPRIMES EN EUROS APRES AVENANT 3
Total HT	351 324,29 €
TVA (20,00%)	70 264,86 €
Total TTC	421 589,15 € (+ 39% par rapport au marché de base)

Le détail des modifications de redevances P1, E1, P2 et P3 de ces sites est présent en annexe 2.

Article 3 : Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables. Les parties renoncent à tout recours contentieux pour le différend, objet du présent avenant.

C	SIGNATURES
A	A Créteil, le Le Président
Le titulaire (Cachet et signature)	

ANNEXE 1 - LISTING MATERIEL

SITE	SITUATION	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	COMMENTAIRE
Local associatif plaine centrale - 160 rue Etienne Dolet	Local CTA	Climatisation	CTA	FRANCE AIR	POWERBOX 95 BC² 1 EL 1600H	1	
	Locaux	Soufflage	Bouche			6	Dn 125
						5	DN 200
		Reprise	Bouche			6	Dn 125
					6	DN 200	

SITE	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	COMMENTAIRE
Hôtel d'entreprises Chennevières sur Marnes - 47, route du Plessis-Trévisé	Climatisation	CTA	CIAT	Hydronic	2	Avec module AXM 20 confort
		Equipement CTA : Préfiltre	G4 795 X 425 X 50		2	Bureaux
		Equipement CTA : Filtre à poche	S-FLO UH7 1380		ens	Bureaux
		Equipement CTA : Courroie	SPZ 850		4	Bureaux
		CTA	CIAT	Hydronic AXB40F2E	2	Ateliers
		V2V de courant	SIEMENS	SEL T400 27	2	Ateliers
		V2V de courant	SIEMENS	SEL T400 18	2	Ateliers
		Variateur de fréquence	LEROY SOMER		2	
	VMC	extracteur	ALDES	VEKITA + 3000	2	Ateliers
		extracteur	ALDES	VEKITA + 300	1	Sanitaires
		extracteur	ALDES	Mini VEC 180	1	Machinerie assenseur
		extracteur	ALDES	VEKITA + 300	1	Baie Autocom
		extracteur	ALDES	Mini VEC 180	1	Local électrique RDC
	Autres	Armoire électrique			1	
Régulateur		SIEMENS	RLV 222	2		

SITE	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	ANNEE	COMMENTAIRE	
Bibliothèque Mandres les Roses - Place du Général de Gaulle	Primaire	Chaudière	DE DIETRICH	GT306	2		150 kW	
		Brûleur	WEISHAUPT	WG30N/1-A	2	1994		
		Pompe recyclage chaudière	SALMSON	EC 1120-T3	1			
	Chauffage	Pompe double	SALMSON	CXL 2050-T3	2			Logements et salle Ravier
		Pompe double	SALMSON	EC 2500-T3	1			école
		V3V	SIEMENS		1			DN 32 / Salle Ravier
		Servomoteur	SIEMENS	SQK 33.00	1			Salle Ravier
		V3V	SIEMENS		1			DN 32 / Logement
		Servomoteur	SIEMENS	SQK 33.00	1			Logement
		V3V	SIEMENS	VBF 21.50	1			ecole
	Autres	Servomoteur	SIEMENS	SQK 33.00	1			ecole
		Régulateur	LANDIS & GYR	RVL 41.10	1			Salle Ravier
		Régulateur	SIEMENS	RVP 331	1			logement et école
		Vase d'expansion	WATTS		1			200 L
	Centrale de sécurité gaz	LANDIS & GYR	LYC13.0	1				

SITE	SITUATION	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	COMMENTAIRE	
Gymnase Marolles en Brie - Rue du Faubourg Saint-Marceau	Gymnase grande salle	Chauffage	Radian à gaz	GAZ INDUSTRIE		10		
			Aérotherme à gaz	GAZ INDUSTRIE		1		
			Aérotherme à gaz	GAZ INDUSTRIE		1		
		VMC	extracteur	ALDES			3	
		Production ECS	Ballons électriques	PACIFIC			2	500L
		Secondaire ECS	Mitigeur				1	
			Pompe bouclage	SALMSON	S 13		1	
Désenfumage	Extracteur				1			

SITE	SITUATION	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	COMMENTAIRE
Bâtiments administratifs La Queue en Brie - 11 rue Gustave Eiffel	Locaux	Unité intérieure	TOSHIBA	Cassette MMUAP071MH	12	
			TOSHIBA	Cassette MMUAP091MH	6	
			TOSHIBA	Cassette MMUAP181MH	3	
			TOSHIBA	Cassette MMUAP121MH	1	
	Terrasse extérieure	Unité extérieure	TOSHIBA	Super multi 2 tubes	2	Comprenant : MMY-MAP 1201HT8 et MMY-MAP 1001HT8
	Salle info	Climatiseur	TOSHIBA	Mono Split	1	

SITE	SITUATION	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	COMMENTAIRE
Bâtiments administratifs Créteil - 39 rue Auguste Perret	Locaux	Unité intérieure cassette	HITACHI	RCIM 2.0 FSN2	5	Bureaux RDC (X2) / Accueil gauche et droit / Bureau entrée droit
			HITACHI	RCIM 1.5 FSN2	29	Bureau entrée face / Bureau (statut hulk) (X2) / Bureau RDC (X2) / Salle repas / petit bureau RDC / inc (X 21)
			HITACHI	RCIM 0.8 FSN2	3	Bureau renfoncement couloir gauche / bureau RDC (X2)
			HITACHI	RCIM 1 FSN2	3	Bureau RDC (X3)
			HITACHI	inc	2	bureau RDC (X2)
	Terrasse extérieure	Unité extérieure	HITACHI	DRV	4	
			HITACHI	Mono Split	1	

SITE	SITUATION	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	ANNEE	COMMENTAIRE	
Piscine de Bordes 99 rue des bordes Chenneviere	Chaufferie	Primaire	chaudière	GUILLOT	OPTIMAGAZ 465	2	1991	460 kW	
			Pompe recyclage	SALMSON	SCX 32-80	2			
		Chauffage	Pompe double	SALMSON	J-2102	1			
			Pompe double	LOWARA	Ecocirc XL D65-120F	1	2017		circuit radiateurs
			Pompe double	SALMSON	Priux master D80-90	1			circuit constant bassin
			Pompe double	SALMSON	Priux master D50-80	1			circuit constant annexe
			V3V régulation	SCS	M3P20G	1			circuit radiateur
			Servomoteur V3V			1			
			Pompe double	GRUNDFOS	MAGNA 1D 32-160	1			circuit convecteur
		Autres	Dégazeur			2			
			Disconnecteur BA			1			
			Régulateur de pression automatique			1			
			Compteur d'appoint			1			
			Pot d'introduction			1			
			vase d'expansion			2	150 L		
			Pompe de relevage	SALMSON	GV	1			
			Armoire électrique			1			
			Coffret électrique			1			
		régulateur	TREND	IQE VIEW4	1				
		Local technique production ECS & traitement d'air & traitement d'eau	Primaire ECS	Echangeur	ALFA LAVAL	T5 MFG	1		23 plaques
	V3V motorisée régulation					1			
	Servomoteur V3V								
	Secondaire ECS		Pompe	SALMSON	LRL	1			
			Ballon tampon	CHAROT		1	2014	1 500 L	
			Pompe de charge ballon	SALMSON	LRL	1			
	Climatisation		Pompe de bouclage	SALMSON	LRC 406-16/0.74	2			
			CTA	CIAT		1		hall bassin	
			CTA	CIAT		1		locaux annexes	
			clapet coupe-feu sur gaine soufflage et reprise			4			
			V3V régulation batterie chaude CTA	SIEMENS	VXF31.65+SQX62	1		hall bassin	
			Servomoteur V3V	SIEMENS		1		hall bassin	
			V3V régulation batterie chaude CTA	SIEMENS	VXF31.50+SQX62	1		hall bassin	
			Servomoteur V3V	SIEMENS		1		hall bassin	
		Batterie chaude terminale sur gaine soufflage			1		accueil		
		Batterie chaude terminale sur gaine soufflage			1		vestiaires		
		V3V régulation batterie chaude			2		terminale		
	Servomoteur V3V			2		terminale			
	Piscine	Echangeur tubulaire pour réchauffage			FP-114-10	1		eau petit bassin	
		Echangeur tubulaire pour réchauffage			F.P.B 8	1		eau grand bassin	
		Echangeur à plaques pour réchauffage			TL.3PFG	1		eau petit bassin 76 kW	
		Echangeur à plaques pour réchauffage			M6-MFM	1		eau grand bassin 365 kW	
		Pompe échangeur	WILO	Pn 40/125	1		grand bassin		
		Pompe échangeur	WILO	Pn 40/125	1		petit bassin		
		V3V régulation	SCS	M3P 20	1		petit bassin		
Servomoteur V3V				1		petit bassin			
V3V régulation		SCS	M3P 40	1		grand bassin			
Servomoteur V3V				1		grand bassin			
Pompe bassin				3					

SITE	SITUATION	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	ANNEE	COMMENTAIRE	
Piscine de Bordes - 99 rue des bordes Chenneviere	Local technique production ECS & traitement d'air & traitement d'eau	Eau glycolée	Pompe circuit récupération	SALMSON	LRL203-10/0,55	1			
			Variateur de vitesse pompe circuit récupération	Télemécanique	aktivar 31	1			
		Autres	compteur EF				1		
			Régulateur traitement d'eau et ventilation	MAGELIS			1		
			Régulateur d'humidité	HUMITRONIC 2			2		espace bassin / espace vestiaires
			Armoire électrique				1		traitement humidité
			Armoire électrique				1		traitement d'eau / traitement d'air
			Compteur eau de ville				1		
			Disconnecteur	SOCCLA	BA 4760		1		DN 80
			Electrovanne				1		
			Vase d'expansion circuit récupération				1		80 L
			Pompe doseuse pour traitement filmogène				1		
			Adoucisseur				1		
	Terrasse	VMC	Extracteur			1		locaux annexes	
	Vestiaires	Emission	Ventilo convecteur	WESPER		4		vestiaires	
		Production ECS	Ballon ECS électrique			1		sous évier	

SITE	SITUATION	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	ANNEE	COMMENTAIRE
Piscine Sucy en Brie - 29 avenue du fort	Chaufferie	Primaire	Chaudière	GUILLOT	MODULO CONTROL M450	2	2006	450 k W
			Pompe de recyclage	SALMSON	SIRIUX 65.90	2		
		Chauffage	Pompe double	SALMSON	SIRIUX D50-80	1		
			Pompe double	LOWARA	ecocirc XL D80-120F	1		Bassins
			Echangeur à plaques	ALFA LAVAL	15 MFG	1		bassin intérieur
			Echangeur à plaques	ALFA LAVAL	15 MFG	1		bassin extérieur
		Production ECS	Echangeur à plaques	CHAROT	70415	1		
		Primaire ECS	Pompe double	GRUNDFOS	UPSD 32.80	1		
		Secondaire ECS	Ballon de stockage	CHAROT		1		
			Pompe charge ballon	GRUNDFOS	UPSD 40.50F	1		
			Pompe double bouclage	SALMSON	DSB 33.25B	1		
			V3V régulation	CHAROT		1		
			Servomoteur V3V			1		
		Autres	Vase d'expansion	VAREM	MAXIVAREM LR	1	2015	
			Filtre à tamis			2		
			Compteur d'appoint			1		
			Pot d'introduction			1		
			Disconnecteur BA			1		
			Adoucisseur			1		
	Compteur ECS				1			
	armoire électrique				1			
	Local technique ventilation	Climatisation	CTA	ECOENERGIE	CTB 40	1		3000 m³/h vestiaires
			V2V motorisée	BELLIMO	LR24-SR	1		
			Servomoteur V2V			1		
		VMC	caisson d'extraction	CIAT	VIRTUO9	1	2006	vestiaires
	Locaux	Autres	Régulateur aérotherme	LANDIS & GYR	POLYGYR	4		
			armoire électrique			1		ventilation
armoire électrique aérotherme		SOFICA	AXITHERM	2		traitement humidité air neuf/air recyclé		
Emission		aérotherme			2		air recyclé	
Autres		sonde sur gaine de soufflage	LANDIS & GYR	QAM21	2			
Terrasse extérieure	Autres	variateur de vitesse tourelle vestiaire			2			
	VMC	Tourelle d'extraction			4			

SITE	SITUATION	PARTIE	DENOMINATION	MARQUE	MODELE	Nbr	ANNEE	COMMENTAIRE	
Piscines des	Chaufferie	Primaire	Chaudière 1	DE DIETRICH	GT409	1	1996	370 k W	
			Chaudière 2	DE DIETRICH	CFE808	1		464 k W	
			Brûleur chaudière 1	CUENOD	C34 G 207/8	1			
			Brûleur chaudière 2	CUENOD	C55 ST 80	1			
			Pompe double recyclage chaudières	SALMSON	PRIUX MASTER D40-60	1	2016		
			Pompe double charge bouteille	SALMSON	C2800B	1			
		Chauffage	Pompe double	WILO	TOP-SD50/10	1		échangeur magasin	
			Pompe double	WILO	TOP-S/SD40/10RMOT	1		ambiance piscine	
			Pompe double	SALMSON	SIRIUX D32-60	1		accueil douche	
		Primaire ECS	Echangeur à plaques	URANUS	UJS10	1			
		Secondaire ECS	Ballon tampon	MDTC		1	2008	500 litres	
			Pompe bouclage	SALMSON	SCX32-80	1			
			Mitigeur thermostatique	TRUBERT		1			
			Vase d'expansion	VAREM	MAXIVAREM LR	2	2016	200 litres	
			Disconnecteur	SOCLA		1	2015		
		Autres	Pot d'introduction			1			
			Compteur ECS			1			
			Compteur énergie	ITRON	CF550	1	2004	général	
			Compteur énergie	ITRON	CF55	1	2011	FORUM	
			Armoire électrique			1			
			Régulateur	HONEYWELL	MicronK 100	2			
			V3V	HONEYWELL	ML7420A.6009	1			
			Servomoteur V3V			1			
			Pressostat de sécurité	HONEYWELL	PRESSURETROL	1			
			Pompe de relevage			1			
			Local technique piscine	Piscine	Pompe bassin sur socle avec variateur de vitesse	KSB	100/250	2	
		V3V refoulement pompe bassin					2		
		Servomoteur V3V							
		Pré filtre					1		DN250
		Filtre à sable			AIR EAU SYSTEME		2		diam.2200
		Surpresseur lavage filtres					1		
		Traitement surface filtre à sable			PROCATH		2		
		Débitmètre électromagnétique					1		
	Vanne remplissage rapide bac tampon					1			
	Contrôleur de niveau bache tampon					1			
	Pompe pédiluve					1			
	Electrovanne pédiluve destructeur de chloramines					1			
	Echangeur tubulaire					1			
	Climatisation	CTA			CIAT	CLIMA 209	1		bassin
		V3V CTA				1		bassin	
		Servomoteur V3V				1		bassin	
	Faux plafond couloir bureaux	Climatisation		Batterie terminale sur gaine de soufflage			1		bureaux
				V3V régulation batterie			1		bureaux
	Couloir bureaux	Autres		Servomoteur V3V					bureaux
				Boitier de commande traitement d'air	GEA		1		bureaux
	Terrasse bureaux	VMC	Tourelle d'extraction			2			
			Caisson d'extraction			1			
	Plafond vestiaires douches	Climatisation	CTA	GEA	COM4mini CC40AVBV	1	2014	Bureaux S:1420 m²/h E:950 m³/h	
			V3V CTA			2		vestiaires douches	
			Servomoteur V3V			2		vestiaires douches	
Toiture local technique	VMC	Extracteur bache tampon			1				
Façade	VMC	ventilateur d'extraction			4				

ANNEXE 2 - DECOMPOSITION P2 - P3

PRESTATIONS P2 + P3

Site	Adresse	P2-1 (€HT)	P2-2 (€HT)	P2-3 (€HT)	TOTAL P2 (€HT)	TOTAL P3 (€HT)
		(a)	(b)	(c)	(a) + (b) + (c)	/
Local associatif Plaine Centrale	160 rue Etienne Dolet - ALFORTVILLE	1 500,00			1 500,00	
Ecole de danse	avenue du Moulin à Vent - CHENNEVIERES SUR MARNE	1 000,00			1 000,00	
Hôtel d'entreprises	47 route du Plessis-Trévisé - CHENNEVIERES SUR MARNE	6 000,00			6 000,00	
Bibliothèque	place du Général de Gaulle - MANDRES LES ROSES	2 000,00			2 000,00	1 500,00(*)
Gymnase	rue du Faubourg Saint-Marceau - MAROLLES EN BRIE	5 000,00			5 000,00	1 500,00
Bâtiments administratifs	11 rue Gustave Eiffel - La QUEUE EN BRIE	4 500,00			4 500,00	
Bâtiments administratifs	19 Avenue de la Sablière - SUCY EN BRIE	1 750,00			1 750,00	
Bâtiments administratifs	39 rue Auguste Perret - CRETEIL	8 000,00			8 000,00	
Piscine des canetons	5 rue Gustave Rouleau - BOISSY-SAINT-LEGER	10 000,00		1 150,00(**)	11 150,00	10 500,00
Piscine des Bordes	99 rue des bordes - CHENNEVIERES SUR MARNE	10 000,00	900,00(**)	1 150,00(**)	12 050,00	7 000,00(*)
Piscine	29 avenue du fort - SUCY EN BRIE	9 000,00		1 150,00(**)	10 150,00	4 500,00
TOTAL		58 750,00	900,00	3 450,00	63 100,00	25 000,00

(*) hors chaudières

(**) hors traitement d'eau bassins piscines

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

N° CT2018.1/004-3

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 62

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-3



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) pour : 62
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-3



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/004-3

OBJET : **Affaires générales - Bâtiments territoriaux** - Adoption et autorisation de conclure l'avenant n°1 à la police d'abonnement au réseau de chaleur de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne avec le SETBO

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code des marchés publics dans sa version issue du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié, et notamment l'article 20 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs » ;

CONSIDERANT que la commune de Bonneuil-sur-Marne a conclu le marché d'abonnement n°0342006 avec le Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Bonneuil-sur-Marne afin d'assurer la fourniture en énergie calorifique de la Médiathèque de Bonneuil-sur-Marne

CONSIDERANT que ce marché a été conclu pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2021 et pour une estimation annuelle de 78 000,00 € HT, hors indexation ;

CONSIDERANT que par délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016, la Médiathèque de Bonneuil-sur-Marne a été déclarée d'intérêt territorial ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un avenant n°1 au marché d'abonnement n°0342006 afin d'acter son transfert au profit du Territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-3



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

ARTICLE 1 : **ADOPTÉ** l'avenant n°1 ci-annexé au contrat d'abonnement au réseau de chaleur n°0342006 pour la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne conclu avec le Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Bonneuil-sur-Marne.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tous les documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-3



POLICE D'ABONNEMENT

AVENANT N°1
N°- 0342006
MEDIATHEQUE

Applicable au 07/06/2006

PRODUCTION, TRANSPORT ET
DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR

SETBO

Centrale Géothermique 1 rue Gabriel Péri 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

Siège :
Hôtel de Ville – BP N°1
94381 Bonneuil-sur-Marne

Exploitation :
Centrale Géothermique
1 rue Gabriel Péri
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE
Tél : 01.49.80.39.36
Fax : 01.43.99.91.81

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Syndicat Mixte pour la Production et la Distribution de Chaleur à Bonneuil sur Marne

dont le siège social est: Hôtel de Ville - BP N°1 – 94381 Bonneuil-sur-Marne Cedex
représenté aux fins des présentes par M. Patrick DOUET
agissant en qualité de Président

ci-après désigné par le terme "SETBO"

D'UNE PART, ET

EPT11- GRAND PARIS SUD EST AVENIR

EUROPARC – 14 RUE LE CORBUSIER

94046 CRETEIL CEDEX

représenté aux fins des présentes par M. Laurent CATHALA
agissant en qualité de Président

Ci-après désigné par « L'ABONNE »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant N°1 a pour objet de modifier l'Articles 3 de la police d'abonnement N°0342006 compte tenu du transfert des compétences des communes aux métropoles.

A ce titre EPT11 - Grand Paris Sud Est Avenir devient titulaire de la présente police d'abonnement.

Article 2 : Modification de l'article 3 de la police d'abonnement N°0342006

L'article 3 de la police d'abonnement N°0342006 est annulé et remplacé comme suit:

<i>Nom ou raison sociale de l'Abonné</i>	EPT11- GRAND PARIS SUD EST AVENIR		
<i>Désignation des immeubles desservis</i> <i>Point de livraison</i>	Mediatheque Rue Gabriel Péri - 94380 Bonneuil sur Marne		
<i>Adresse de facturation</i>	EUROPARC – 14 RUE LE CORBUSIER 94046 CRETEIL CEDEX		
<i>Caractéristiques de l'installation</i> . <i>Nombre de logements ou équivalents</i> .	110		
<i>Caractéristiques de la fourniture :</i> . <i>T° et pression d'alimentation</i> . <i>Conditions de régulation</i>	Fluide Primaire 90°C/ 8bars valeur maximale 62°C/4bars valeur minimale TRE extérieure		
<i>Caractéristiques du chauffage (par -7°C ext):</i> . <i>T° de départ maximale :</i> . <i>T° de retour maximale :</i> . <i>Qualité de l'eau</i>	Fluide secondaire 74,9°C 39,9°C Traitement à la charge de l'Abonné		
<i>Caractéristiques de l'eau Chaude sanitaire:</i> . <i>T° de distribution au départ des ballons ou échangeurs :</i> . <i>Qualité de l'eau</i>	Fluide secondaire Sans Objet		
<i>Mesure de l'énergie thermique fournie :</i> . <i>Nature :</i> . <i>Marque :</i> . <i>Type :</i>	Chauffage ULTRASON SOMESCA MIMAS	ECS	Chaufferie décentralisée
<i>Puissance conventionnelle souscrite en kW</i> . <i>Chauffage</i> . <i>Eau Chaude Sanitaire</i> . <i>Puissance souscrite Totale</i>	503 503		
<i>Mise à disposition de la chaufferie d'abonné</i> <i>(PV de prise en charge en annexe 3)</i>	Oui Non		
<i>Taux de couverture garanti :</i>	100 %		
<i>Contrôles réglementaires à charge de :</i> . <i>Arrêté du 5 juillet 1977</i> . <i>Extincteurs</i> . <i>Cuves fioul</i> . .	SETBO DEL DEL DEL DEL DEL	Abonné DEL DEL DEL DEL DEL	
<i>Dispositions diverses :</i>			

Article 3: Autres clauses

Toutes les autres clauses de la police d'abonnement originale signé entre la Ville de Bonneuil sur Marne et le SETBO non modifiés par le présent avenant restent intégralement applicables.

Article 4: Prise d'effet

Le présent avenant N°1 à la police d'abonnement N°0342006 prendra effet au 01/01/2018.

Fait à Bonneuil sur Marne
le 14/11/2017
en 2 exemplaires originaux

LE SETBO

L'ABONNE
(mention lu et approuvé)

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

N° CT2018.1/004-4

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 62

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-4



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) pour : 62
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-4



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/004-4

OBJET : **Affaires générales - Bâtiments territoriaux** - Adoption et autorisation de conclure l'avenant n°1 à la police d'abonnement au réseau de chaleur de la piscine de Bonneuil-sur-Marne avec le SETBO

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code des marchés publics dans sa version issue du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié, et notamment l'article 20 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs » ;

CONSIDERANT que la commune de Bonneuil-sur-Marne a conclu le marché d'abonnement n°0192006 avec le Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Bonneuil-sur-Marne afin d'assurer la fourniture en énergie calorifique de la Piscine de Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDERANT que ce marché a été conclu pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 septembre 2021 et pour une estimation annuelle de 144 000,00 € HT, hors indexation ;

CONSIDERANT que par délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016, la Piscine de Bonneuil-sur-Marne a été déclarée d'intérêt ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un avenant n°1 au marché d'abonnement n°0192006 afin d'acter son transfert au profit du Territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-4



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant n°1 ci-annexé au contrat d'abonnement au réseau de chaleur n°0192006 pour la piscine de Bonneuil-sur-Marne conclu avec le Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Bonneuil-sur-Marne.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tous les documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/004-4



POLICE D'ABONNEMENT

AVENANT N°1

N°- 0192006

PISCINE

Applicable au 07/06/2006

PRODUCTION, TRANSPORT ET
DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR

SETBO

Centrale Géothermique 1 rue Gabriel Péri 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

Siège :
Hôtel de Ville – BP N°1
94381 Bonneuil-sur-Marne

Exploitation :
Centrale Géothermique
1 rue Gabriel Péri
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE
Tél : 01.49.80.39.36
Fax : 01.43.99.91.81

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Syndicat Mixte pour la Production et la Distribution de Chaleur à Bonneuil sur Marne

dont le siège social est: Hôtel de Ville - BP N°1 – 94381 Bonneuil-sur-Marne Cedex
représenté aux fins des présentes par M. Patrick DOUET
agissant en qualité de Président

ci-après désigné par le terme "SETBO"

D'UNE PART, ET

EPT11- GRAND PARIS SUD EST AVENIR

EUROPARC – 14 RUE LE CORBUSIER

94046 CRETEIL CEDEX

représenté aux fins des présentes par M. Laurent CATHALA
agissant en qualité de Président

Ci-après désigné par « L'ABONNE »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant N°1 a pour objet de modifier l'Articles 3 de la police d'abonnement N°0192006 compte tenu du transfert des compétences des communes aux métropoles.

A ce titre EPT11 - Grand Paris Sud Est Avenir devient titulaire de la présente police d'abonnement.

Article 2 : Modification de l'article 3 de la police d'abonnement N°0192006

L'article 3 de la police d'abonnement N°0192006 est annulé et remplacé comme suit:

<i>Nom ou raison sociale de l'Abonné</i>	EPT11- GRAND PARIS SUD EST AVENIR		
<i>Désignation des immeubles desservis</i> <i>Point de livraison</i>	Piscine Voie Paul Eluard - 94380 Bonneuil sur Marne		
<i>Adresse de facturation</i>	EUROPARC – 14 RUE LE CORBUSIER 94046 CRETEIL CEDEX		
<i>Caractéristiques de l'installation</i> . <i>Nombre de logements ou équivalents</i> .	200		
<i>Caractéristiques de la fourniture :</i> . <i>T° et pression d'alimentation</i> . <i>Conditions de régulation</i>	Fluide Primaire 74°C/ 8bars valeur maximale 69°C/4bars valeur minimale Points de consignes pour Bassins et ECS et TRE pour CTA		
<i>Caractéristiques du chauffage (par -7°C ext):</i> . <i>T° de départ maximale :</i> . <i>T° de retour maximale :</i> . <i>Qualité de l'eau</i>	Fluide secondaire 33°C pour les Bassins et 74°C pour la CTA 69,9°C Traitement à la charge de l'Abonné		
<i>Caractéristiques de l'eau Chaude sanitaire:</i> . <i>T° de distribution au départ des ballons ou échangeurs :</i> . <i>Qualité de l'eau</i>	Fluide secondaire 58°C A la charge de l'abonné		
<i>Mesure de l'énergie thermique fournie :</i> . <i>Nature :</i> . <i>Marque :</i> . <i>Type :</i>	Chauffage ULTRASON SOMESCA MIMAS	ECS ULTRASON SOMESCA MIMAS	Chaufferie décentralisée
<i>Puissance conventionnelle souscrite en kW</i> . <i>Chauffage</i> . <i>Eau Chaude Sanitaire</i> . <i>Puissance souscrite Totale</i>	790 49 839		
<i>Mise à disposition de la chaufferie d'abonné</i> <i>(PV de prise en charge en annexe 3)</i>	Oui Non		
<i>Taux de couverture garanti :</i>	100 %		
<i>Contrôles réglementaires à charge de :</i> . <i>Arrêté du 5 juillet 1977</i> . <i>Extincteurs</i> . <i>Cuves fioul</i> . .	SETBO DEL DEL DEL DEL DEL	Abonné DEL DEL DEL DEL DEL	
<i>Dispositions diverses :</i>			

Article 3: Autres clauses

Toutes les autres clauses de la police d'abonnement originale signé entre la Ville de Bonneuil sur Marne et le SETBO non modifiés par le présent avenant restent intégralement applicables.

Article 4: Prise d'effet

Le présent avenant N°1 à la police d'abonnement N°0192006 prendra effet au 01/01/2018.

Fait à Bonneuil sur Marne
le 14/11/2017
en 2 exemplaires originaux

LE SETBO

L'ABONNE
(mention lu et approuvé)